

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DAOUST, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum:

Marc-André Daoust, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, vice-présidente et représentante de Pointe-Calumet
Michel Thorn, représentant Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 001-01-2023

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et **unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 janvier 2023 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 002-01-2023

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et **unanimement résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 003-01-2023

3.1 **APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et **unanimement résolu** d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2023 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-415-00-414	Frais administration	4 758 \$
02-912-00-856	Règlements d'emprunts intérêts	222 \$
03-210-00-006	Règlement emprunt - Capital	22 800 \$
	Total	27 780 \$

● EXPLOITATION

● PÉRIODE DE QUESTIONS

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● LEVÉE DE LA SÉANCE

[Résolution RA 004-01-2023](#)

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée.

Il est 19 h 41.

Marc-André Daoust
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire

